

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

1ÈRE Réunion de 2015

Séance du 28/29 janvier 2015

CG20150128_45
id. 1516

Les vingt-huit et vingt-neuf janvier deux mille quinze, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

POLITIQUE CULTURELLE

Comme pour la plupart des Départements, l'essentiel des dépenses culturelles du Conseil Général de Tarn-et-Garonne est consacré à **la conservation du patrimoine, des archives et à la lecture publique.**

En Tarn-et-Garonne, le Conseil Général intervient aussi en faveur de la création et de la diffusion du spectacle vivant, avec pour objectifs :

- **une meilleure solidarité géographique** afin que le milieu rural puisse aussi bénéficier d'activités culturelles,
- **une ouverture sociale et culturelle** offrant à chacun, et notamment aux jeunes, la possibilité d'un épanouissement personnel et d'une meilleure qualité de vie par une pratique culturelle ou artistique.

Le bilan 2014 traduit la constance de l'effort de notre collectivité dans le domaine de la promotion de la culture sous toutes ses formes, bien au-delà de ses compétences obligatoires.

**BILAN 2014
DE LA POLITIQUE CULTURELLE
DEPARTEMENTALE**

Le bilan des actions menées par le Conseil Général en 2014 peut être résumé de la façon suivante :

I. EN INVESTISSEMENT

Les aides départementales à l'investissement concernent essentiellement la protection du patrimoine.

1. Aide aux communes pour la restauration des monuments historiques classés et inscrits, objets mobiliers classés et inscrits, orgues classées

Le montant des aides accordées s'élève en 2014 à **136 460 €**.

Dans les projets de rénovation de ce patrimoine protégé, le Conseil Général participe à hauteur de 25 % des travaux dans la majorité des cas. Ainsi, notre patrimoine culturel, qu'il s'agisse d'objets mobiliers ou de bâtiments, a pu être sauvegardé.

2. Inventaire du Pays Midi-Quercy

Pour la période 2012-2014, le Conseil Général a renouvelé sa participation, aux côtés de la Région et du Pays Midi-Quercy, et attribue une aide de **60 000 €** annuels à cette opération d'inventaire du patrimoine bâti des 49 communes du territoire réalisée par le syndicat mixte du Pays Midi-Quercy.

II. EN FONCTIONNEMENT

1. A.D.D.A. 82

En 2014, les subventions allouées par le Conseil Général, soit **252 500 €** ont permis à l'A.D.D.A. de développer ses missions et d'organiser des manifestations qui ont été fréquentées par près de **12 240 personnes** :

- 664 personnes ont suivi la 24ème édition du tremplin **Tarn-et-Garock** qui s'est déroulée à Saint-Antonin-Noble-Val, Lauzerte et Moissac ;

- 1 793 spectateurs ont assisté du 19 au 21 septembre 2014, aux 16 concerts « **Châteaux Chantants** » organisés en partenariat avec 20 communes du département dans des sites patrimoniaux majoritairement publics. Cette 25ème édition a bénéficié d'une aide départementale de 17 000 € dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel.
- mise en oeuvre du **schéma départemental des enseignements artistiques** : structuration des écoles de musique, mise en place de formations pour les enseignants ateliers danse et parcours en danse, mise en place du brevet musical départemental (1 141 participants) ;
- sensibilisation du jeune public au **spectacle vivant** : la rencontre départementale des arts dédiée à l'enfance et à la jeunesse « Le Big Bang des arts » organisée du 17 mars au 25 avril 2014 a été suivie par 4 861 personnes, les spectacles jeune public et résidences d'artistes organisés à l'espace des Augustins ont accueilli 1 778 spectateurs
- des actions de **sensibilisation en milieu scolaire** ont été organisées de janvier à juin en amont de ces spectacles.

2. Musique

Notre politique comporte deux volets :

l'aide aux écoles de musique : il s'agit d'une aide au fonctionnement et à l'acquisition d'instruments de musique en faveur des écoles associatives et publiques, **75 217 €** y ont été consacrés en 2014.

l'aide à la diffusion musicale : en 2014, 74 800 € ont été attribués à l'association le Rio, aux orchestres départementaux tels que l'Ensemble Organum et «Les Passions» Orchestre Baroque de Montauban, au festival les «Soirs de Moissac».

3. Théâtre

Afin de promouvoir le théâtre en milieux scolaire et rural, le Conseil Général aide différentes troupes locales. Cette action vise à dynamiser et décentraliser une activité essentiellement urbaine.

En 2014, une enveloppe globale de **177 000 €** a été répartie entre différentes compagnies et associations théâtrales telles que le Local, Quercy Productions, l'Embellie, Symphorèse, Festivalence, le Théâtrophone, Arène Théâtre, la compagnie Nansouk et Noël en cirque.

4. Occitan

L'Etat et la Région ont signé, le 1er décembre 2009, une convention cadre de partenariat pour le développement et la structuration de l'offre d'enseignement de l'occitan sur la période 2009-2015. En déclinaison de cette convention cadre, une convention particulière pour notre département scellant notre engagement en faveur de

la défense et la promotion de la langue et de la culture occitanes a été signée en juillet 2012 avec la Direction académique des services départementaux de l'Education Nationale. L'objectif de cette convention est de développer de manière cohérente et concertée les actions menées par l'Etat qui intervient sur l'enseignement de la langue régionale et celles menées par notre collectivité locale, axées principalement sur les actions de sensibilisation et de valorisation de la langue et de la culture occitanes.

Une dotation globale de **66 500 €** a été votée pour les opérations Al Canton et la sensibilisation à la langue occitane en 2014 dans **89 écoles (65 communes)**. Notre département reste parmi les premiers de l'académie pour la sensibilisation des élèves du primaire (30 % des effectifs totaux) et l'enseignement bilingue qui compte 9 sites ouverts.

S'agissant des opérations Al Canton, le DVD concernant les cantons de Beaumont de Lomagne et Lavit a été présenté au public en mars 2014, celui relatif aux cantons de Grisolles, Villebrumier et Montauban (est) le sera en 2015.

Restent donc à finaliser les DVD de :

- Verdun sur Garonne,
- Molières, Lafrançaise et Montauban (ouest).

- **Lecture Publique**

Une aide de **50 000 €** a été consacrée à la 24^{ème} édition de « Lettres d'automne » consacrée à Hubert Haddad (30 000€), à l'opération « plaisir de lire en collèges » (10 000€), à l'organisation du salon du livre jeunesse et des venues d'auteurs en milieu scolaire (10 000€), alors qu'une aide de **2 400 €** était attribuée pour l'organisation du 19ème festival « Alors raconte » à l'association des Amis de la Médiathèque.

6. Manifestations culturelles et festivals

Le Conseil Général s'implique également dans le tissu associatif en soutenant diverses associations et manifestations culturelles. En 2014, les associations culturelles et socioculturelles ont reçu un montant global de subventions de **765 857€**, dont **156 405€** dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel.

POLITIQUE CULTURELLE EN 2015

PROPOSITIONS

La politique culturelle repose, pour l'essentiel, sur des aides aux associations qui s'articulent autour de plusieurs volets :

- les aides attribuées en séance dans le livre bleu des «subventions aux associations », pour le **fonctionnement**, l'**équipement** ou l'**organisation de manifestations** ;
- les aides attribuées dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel, principalement pour des **manifestations à vocation d'animation locale** ;
- les aides accordées dans le présent rapport qui correspondent à des **partenariats pérennes** dans les domaines de la lecture, de l'occitan et du spectacle vivant avec le soutien à des structures ressources dont les actions relèvent de la création et de la diffusion artistiques, ainsi que d'une dimension éducative envers les jeunes.

I. CONSERVATION DU PATRIMOINE

1. Monuments historiques

Comme chaque année, un rapport sera présenté en DM1 lorsque la programmation Etat concernant les monuments historiques et les objets mobiliers classés et inscrits à l'inventaire supplémentaire sera connue.

Toutefois, dans le cadre de ce Budget Primitif, je vous propose de ratifier un crédit de **141 456 €** sur les articles 204141-204142, sous-fonction 312, au titre des autorisations de programme antérieures.

2. Pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau ou à vent

L'aide départementale s'applique aux projets de restauration du patrimoine rural traditionnel, propriété des particuliers et des communes. En 28 ans d'intervention, l'Assemblée Départementale a contribué à **réhabiliter près de 40 %** de ce patrimoine rural dont l'intérêt historique, ethnologique et touristique n'est plus à démontrer.

Je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **9 864 €** au titre des aides aux particuliers pour l'année 2015 et ratifier un crédit de paiement de 22 933€ sur l'article 20422, sous-fonction 312 au titre des autorisations de programme antérieures.

3. Inventaire

Le Pays Midi-Quercy poursuit la démarche d'inventaire de son patrimoine bâti dans le cadre d'une convention d'objectifs avec la Région et le Département. Sur un

budget global de 450 000 €, la Région et le Département ont participé chacun à hauteur de 180 000 € sur la période 2012-2014.

L'état d'avancement de cet inventaire montre que, sur les 49 communes que compte le Pays Midi-Quercy :

- 23 communes ont été couvertes par la mission inventaire du Pays Midi-Quercy,
- l'étude de 1980 réalisée par le service régional de l'inventaire sur 15 communes doit être actualisée,
- 11 communes restent à traiter.

Le travail n'étant pas terminé, le Pays Midi-Quercy demande le renouvellement de la convention partenariale sur les bases financières d'un budget global 2015-2018 de 450 000€ avec :

- participation globale de la Région Midi-Pyrénées : 180 000€,
- participation globale du Pays Midi-Quercy : 90 000€,
- **participation globale du Département : 180 000€ soit 60 000€ par an.**

Je vous propose de donner délégation à la commission permanente pour valider cette convention 2015-2018.

Afin de **valoriser la politique départementale patrimoniale** qui se traduit notamment par l'accompagnement de l'inventaire sur le Pays Midi-Quercy et la mission de conservation des objets d'art et antiquités, des fiches par monument et dépliants thématiques sont en cours de publication. Ces documents sont destinés à composer **une collection appelée « En quête de patrimoine »** s'adressant à tous les publics : touristes, scolaires, communes et population locale.

II. ENSEIGNEMENT MUSICAL - Aides aux écoles de musique

Pour la période de septembre 2015 à juin 2016, je vous propose d'adopter une enveloppe de **76 000 €**, pour ces aides qui seront accordées, selon les critères définis par le nouveau schéma départemental des enseignements artistiques 2014-2018 approuvé le 17 novembre 2014.

III. SPECTACLE VIVANT

1. Création et diffusion musicales :

Notre collectivité est un partenaire important non seulement des festivals de musique organisés sur le territoire mais aussi des ensembles musicaux et structures dont le rayonnement est reconnu au niveau départemental, régional voire national.

Je vous propose d'accorder des aides départementales à la création et diffusion musicales aux orchestres de haut niveau, au Rio et aux festivals de Moissac dans le cadre d'une enveloppe de **74 800 €** ainsi répartie :

● « Les Passions » - Orchestre Baroque de Montauban 21 000 €

De réputation internationale, cet ensemble à cordes est soutenu par la DRAC (60 000 €), la Région Midi-Pyrénées (33 600 €), la Ville de Montauban (50 000 € + 29 000 € de mise à disposition de personnel) et la Ville de Toulouse (6 000 €).

L'année 2014 a été marquée par la programmation d'une vingtaine de **concerts**, une tournée en Amérique du sud, l'enregistrement d'un disque intitulé « flûte à bec en Folies », le « festival de musique baroque » à Montauban et la création de quatre nouveaux programmes musicaux. Des répétitions générales et publiques des concerts, non diffusés sur le département, sont régulièrement données en avant première à l'auditorium du conservatoire et une dizaine d'actions pédagogiques sont menées en direction des scolaires, notamment à l'Espace des Augustins.

Pour 2015, l'Orchestre Baroque de Montauban prévoit la poursuite de ses concerts en Tarn-et-Garonne et à l'extérieur, notamment dans le cadre du festival « passions baroques à Montauban » au mois de mars .

Je vous propose de **reconduire** une aide de **21 000 €** à l'Orchestre Baroque de Montauban « Les Passions ».

● Ensemble Organum 21 000 €

En résidence à l'abbaye de Moissac depuis 2001, cet ensemble de réputation internationale, dirigé par Marcel Pérès, est spécialisé dans les répertoires médiévaux. Il est soutenu par la DRAC (70 000 €), la Région Midi-Pyrénées (43 200 €) et la ville de Moissac (40 000 €).

Il développe des activités de recherche, d'enseignement et de diffusion des musiques médiévales depuis l'abbaye de Moissac. En outre, des sessions pédagogiques à l'attention des professionnels, amateurs et enfants sont proposées régulièrement. A cet égard, un partenariat a été établi avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Montauban et l'Université Toulouse le Mirail.

En 2015, l'ensemble prévoit de maintenir ses trois rendez-vous annuels des « Diagonales » autour de la thématique du pèlerinage de Saint Jacques de Compostelle avec près de 30 concerts, des conférences et 10 sessions de chant. Les « Diagonales d'été » sont organisées en collaboration avec le festival de St Bertrand de Comminges.

Je vous propose de **reconduire** une aide de **21 000 €** à l'Ensemble Organum.

● Le Rio

12 000 €

L'association Le Rio dispose de la salle « Le Rio Grande » à Montauban et assume des missions de diffusion et de soutien aux groupes musicaux amateurs et professionnels dans le secteur des musiques amplifiées. C'est la seule structure du Département à répondre au label national « scène de musiques actuelles » (SMAC).

A ce titre, elle bénéficie du soutien de l'Etat (75 000 €), de la Région Midi-Pyrénées (40 320 €) et de la Ville de Montauban (90 000 €) dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectif 2013-2015 pour les scènes de musiques actuelles (SMAC) proposée par la DRAC et formalisant, d'une part, le partenariat des financeurs précités et, d'autre part, les obligations de l'association et de son directeur dans leur mission pour la promotion des musiques actuelles.

Conformément à nos engagements contractuels, je vous propose d'augmenter notre aide et de la porter à **12 000 €** à l'association « Le Rio Grande » pour maintenir son action en 2015, sur 4 centres d'activités :

-la diffusion au sein du Rio Grande ou hors les murs : production de 3 à 5 manifestations par mois et accueil d'une dizaine de manifestations organisées par des structures extérieures, collaborations avec des associations ou structures en voie de professionnalisation pour l'organisation d'événements. La politique tarifaire pratiquée permet l'accès au plus grand nombre.

-le développement et l'accompagnement des pratiques : accompagnement artistique des groupes amateurs pour la répétition scénique (20 jours); le Rio Grande prévoit 10 résidences par an pour des groupes issus de la région.

-l'action culturelle, l'éducation artistique et la prévention des risques connexes à la pratique ou l'écoute des musiques actuelles amplifiées (moyenne de 120 rendez vous).

-la ressource : l'association participe au développement des musiques amplifiées sur le territoire par l'aide au montage de projets musicaux associatifs, accueil de formations professionnelles.

● Association pour la défense et l'illustration de l'abbatiale de Moissac

6 500 €

Cette association organise un Festival « Les Soirs de Moissac », concerts de musique classique et musiques du monde, donnés en période estivale, au cloître et au cœur de l'Abbaye. **6 spectacles ont été proposés en 2014** et ont bénéficié de notre soutien et de celui de la Ville (7 000 €).

Je vous propose de **reconduire** en 2015 notre soutien à l'A.D.I.A.M. à hauteur de **6 500 €**.

● Commune de Moissac

12 900 €

La Ville de Moissac organisera, en collaboration avec l'association Moissac Culture Vibrations, **la dix neuvième édition du « festival de la Voix »** qui se déroulera du 25 juin 2015 au 28 juin 2015 dans le cœur historique de Moissac (cloître et chapelles).

C'est dans ce cadre que je vous invite à **reconduire** une aide de **12 900 €** à la commune de Moissac pour l'organisation du « festival de la voix » 2015.

● Orchestre de la cité d'Ingres 3 000 €

Cet ensemble, constitué de professeurs et grands élèves du conservatoire à rayonnement départemental, propose des concerts en formation réduite de 4 à 7 musiciens aux communes rurales du département.

Un seul concert a pu être donné en 2013. En 2014, l'Orchestre de la Cité d'Ingres n'a pu donner aucun concert mais souhaite relancer son activité en 2015.

Je vous propose d'attribuer une aide de 3 000 € à l'orchestre de la cité d'Ingres pour la diffusion de ces concerts classiques en milieu rural.

2. Création et diffusion théâtrales :

Je vous propose de voter une enveloppe globale de **183 000 €** répartie entre les associations suivantes :

● Le Local – Espace Jean Durozier 32 200 €

Cette structure professionnelle continue ses activités de création artistique et diffusion à partir du château de Montricoux. Elle a employé 1 salarié permanent et une dizaine d'intermittents du spectacle (comédiens et techniciens). Elle effectue un travail de **création artistique**, diffuse ses spectacles **sur le département et en région**, et programme des actions **en direction des jeunes** avec, notamment, un temps fort au mois de mars en cohérence avec le Big Bang des Arts.

Sa dernière saison théâtrale a été suivie par près de **4 425 spectateurs au cours de 37 représentations**. D'autre part, 131 stagiaires scolaires et tout public ont participé à 260 heures de stages et animations en cirque et théâtre.

Pour 2015, L'Espace Jean Durozier poursuivra la diffusion de son répertoire en région et dans le département au travers du festival de théâtre estival à Montricoux, « les fantaisies du château », notamment. Un projet de création pour la saison 2015-2016 sera lancé avec l'écriture d'une pièce de Françoise Thyron intitulée « le cri de la souris », dont la réalisation scénique interviendra en 2016.

Je vous propose de **reconduire** une aide départementale de 32 200 € ainsi répartie :

- 12 200 € pour le fonctionnement de la structure ;
- 20 000 € d'aide à la diffusion.

● Le Théâtrophone

5 000 €

Cette structure a été créée en 2009 par François-Henri Soulié, auteur, comédien et metteur en scène bien connu du secteur culturel, autour de son œuvre dramaturgique.

Sa vocation est la création (en moyenne trois par an) d'œuvres et animations théâtrales entièrement originales fondées sur des textes nouveaux et faisant appel à des créateurs vivant en région. En 2014, **2 800 spectateurs** ont suivi les 18 représentations sur le territoire départemental.

En 2015, je vous propose de **reconduire** à cette structure une aide à la diffusion de **5 000 €**.

● Compagnie de l'Embellie

7 050 €

Cette compagnie de théâtre amateur exploite une salle de spectacle, le « théâtre de l'Embellie ». Elle effectue un travail de formation au travers de ses ateliers pour adolescents et adultes, dont elle crée et diffuse les pièces sur le département.

Je vous propose, pour 2015, de **reconduire** une aide de **7 050 €** ainsi répartie :

- 5 000 € pour le fonctionnement de la structure ;
- 1 000 € d'aide à la création ;
- 1 050 € d'aide à la diffusion.

● Quercy Productions

12 750 €

La dernière saison théâtrale de cette compagnie basée à Cayriech comprenait 33 représentations dans le département et en région parmi lesquelles la création 2014, « Les surprises du divorce » d'Alexandre Bisson.

En 2015, je vous propose de **reconduire** une aide de **12 750 €** pour la création et la diffusion de son répertoire ainsi répartie :

- 3 000 € pour le fonctionnement de la structure ;
- 6 750 € d'aide à la création ;
- 3 000 € d'aide à la diffusion.

● Association Symphorèse

6 500 €

Cette association, basée à Cazes-Mondenard, a fait de l'église de Mazères, un lieu de créations et de manifestations artistiques dans lequel elle a donné trois représentations théâtrales en 2014 de sa création « le réquisitoire : deuxième volet du Procès de Molière ». D'autre part, elle a ouvert un nouveau lieu de diffusion, « La Passerelle d'Arthus » à Lamothe-Capdeville où deux représentations de cette pièce ont été présentées.

Enfin, une école de théâtre dans l'ancienne école désaffectée de Saint Avit a ouvert ses portes en octobre 2013 : une quarantaine d'élèves, adultes et adolescents, l'ont fréquentée en 2014.

L'association poursuit l'ensemble de ses activités de création théâtrale, de pédagogie de diffusion sur les trois sites de l'église de Mazères, de l'école de Saint-Avit et de la Passerelle d'Arthus dans le cadre du 2ème « festival de la passerelle des arts ».

Je vous propose de **reconduire** en 2015 l'aide départementale à **6 500 €** pour la création et la diffusion de ses spectacles.

● Association Festivalence 42 500 €

Cette association organisera à Valence d'Agen, en août 2015, la 22^{ème} édition du spectacle « Au fil de l'eau... une histoire ».

La structure emploie deux permanents et quinze saisonniers. Plus de 450 bénévoles œuvrent à cette grande fresque historique qui donne lieu à sept représentations.

Près de **220 000 spectateurs, issus du Grand Sud** ont vu ce spectacle depuis sa création (7 650 en 2014). Je vous propose de lui **reconduire** une aide à l'organisation de l'édition 2015 d'un montant de **42 500 €**.

● Arène Théâtre 20 000 €

Cette compagnie professionnelle mène des actions artistiques en Tarn-et-Garonne et a su créer des rendez-vous tels que le festival «Les Décousues» à Coutures et « l'été de l'Arène » à Moissac. En 2014, elle a donné **60 représentations** dont 19 en Tarn-et-Garonne.

Conventionnée par la Région Midi-Pyrénées, soutenue par DRAC et par la Ville de Moissac où elle s'est installée en résidence, elle souhaite diffuser son répertoire, renouveler sur l'été 2015 la dixième édition des Décousues et proposer de nouvelles créations pour l'année 2015, notamment « le Tutu » d'après Princesse Sapho.

Je vous propose de **reconduire** l'aide de **20 000 €** à cette compagnie pour l'année 2015, ainsi répartie :

- 5 000 € pour le fonctionnement de la structure ;
- 11 000 € d'aide à la création ;
- 4 000 € d'aide à la diffusion.

● Association Nansouk

5 000 €

Basée à Miramont-de-Quercy, la Compagnie théâtrale Nansouk créée en 2008 par Charly Blanche propose des créations pour le tout public et le jeune public en privilégiant les textes contemporains. La Compagnie effectue un travail de création et de diffusion de son répertoire en Tarn-et-Garonne, en Midi-Pyrénées et au-delà, avec notamment « Arlequin, poli par l'amour » d'après Marivaux.

L'association projette en 2015-2016 une création jeune public « Monstre-moi ».

Je vous propose d'augmenter notre aide à la création et à la diffusion et de la porter à **5 000 €** à cette compagnie pour l'année 2015.

● Association Noël en Cirque

50 000 €

Noël en cirque propose un spectacle circassien qui connaît, depuis ses débuts, un vif succès puisque 27 000 spectateurs ont assisté à ces représentations. L'édition 2014 s'est déroulée du 12 au 22 décembre 2014 à Valence d'Agen avec 20 représentations.

Chaque spectacle est composé d'une douzaine de numéros de toutes disciplines exécutés par des artistes internationaux de qualité, accompagnés d'un orchestre formé de quatorze musiciens locaux. Une soixantaine de bénévoles intervient à l'accueil, à la technique et sur la piste.

Je vous propose de **reconduire** à cette association une aide de **50 000 €** pour l'organisation de la 7ème édition .

● Compagnie Nanabsolue – Sophie Carlin

4 000 €

Seule compagnie professionnelle de danse du Département, fondée par Sophie Carlin et basée à Lafrançaise, la compagnie Nanabsolue compte plusieurs créations à son répertoire parmi lesquelles « Bonjour ma chérie », solo représenté à Avignon cet été et « la disputatio », créée à l'occasion d'une résidence à Saint Antonin Noble Val et soutenue dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel en 2013.

Pour 2015, Nanabsolue travaille à la création d'un duo de danse contemporaine intitulé « Man ou satire en mouvement de l'homme moderne », parallèlement à la diffusion de son répertoire dans la région et au-delà.

Je vous propose d'**allouer** à cette compagnie une aide de **4 000 €** au titre du soutien à la diffusion et à la création artistique.

IV- OCCITAN

L'action départementale en faveur de la langue et de la culture occitanes se décline sur deux axes : **les opérations « al canton »** et **l'enseignement de la langue** à l'école.

Je vous propose de reconduire cette politique spécifique, mise en œuvre, pour ce qui est de l'initiation à la langue, en déclinaison du contrat de plan Etat-Région et en partenariat avec les communes.

1. Les opérations « Al Canton » : 15 000€

Lancées en 1990 et destinées à recueillir des témoignages écrits et oraux de notre passé sur le territoire d'un canton afin de restituer, en direction de la population locale, les éléments recensés au travers d'éditions d'ouvrages et documents audiovisuels, ces opérations se sont achevées en 2012.

En 2004, une opération de sauvegarde sur support audiovisuel a été lancée sur les communes non encore couvertes par l'opération et ces documents vidéo ont permis, à partir de 2005, de réaliser des DVD intercantonaux sur les cantons d'Auvillar/Valence d'Agen ; de Castelsarrasin/Moissac ; de Lauzerte/Bourg de Visa/Montaigu ; Saint Nicolas/Montech ; Beaumont/Lavit.

Trois autres DVD intercantonaux sont en cours de finition et seront présentés en 2015 : Grisolles/Villebrumier/Montauban Est ; Verdun-sur-Garonne ; Lafrançaise/Molières/Montauban ouest.

Afin de parachever cet immense travail et lui donner une visibilité d'ensemble, il a été décidé, au budget 2013, de préparer un **ouvrage de synthèse sur la mémoire occitane** des cantons qui serait réalisé en deux étapes. Il s'agirait d'une nouvelle collection d'ouvrages en français, compilant les meilleurs documents de l'ensemble des ouvrages, comptant 480 pages environ en quadrichromie et illustrés de 400 à 600 documents cartographiques et iconographiques originaux.

Le coût prévisionnel de cette collection qui serait éditée fin 2015 est estimé globalement à **40 000 euros** :

- 15 000 € pour les **travaux préparatoires** de recherche documentaire,

composition, rédaction et réalisation de la pré-maquette. Ces prestations ont fait l'objet d'une convention avec l'Association Vidéo Quercy Rouergue, en raison de son expérience sur ce type d'opérations, adoptée par la Commission Permanente de décembre dernier. Les crédits correspondants ont été votés au budget primitif 2013.

- 25 000 € au titre de la **fabrication** dans le cadre d'un futur avenant à la convention précitée avec l'Association Vidéo Quercy Rouergue.

2. Sensibilisation à la langue occitane : 56 500 €

Les actions scolaires en faveur de la sensibilisation à l'occitan sont menées par l'ALCOC (Association pour la Langue et la Culture Occitanes) qui rémunère une équipe d'intervenants avec l'aide des communes, ou des Communautés de Communes, du Conseil Général et de la Région.

C'est ainsi que notre département affiche un des **meilleurs taux** de sensibilisation à l'occitan de l'académie, **avec 30 % des effectifs du primaire sensibilisés** (7 238 élèves). 580 élèves suivent un enseignement dans les 9 sites bilingues ouverts dans le département et 12 collèges et 4 lycées proposent une section langue régionale (1 021 élèves concernés).

Pour l'année scolaire 2014/2015, je vous propose de reconduire une subvention de **56 500 €** à l'ALCOC ainsi répartie :

- **52 000 €** pour le fonctionnement et le recrutement d'intervenants agréés en langue occitane,
- **3 100 €** pour l'achat de documentation et matériel pédagogique,
- **1 400 €** pour la formation continue des intervenants extérieurs.

V -ACTIONS EN FAVEUR DE LA LECTURE

Avec un budget global de **50 000 €**, elles s'articuleront autour de :

- **l'association Confluences** 40 000 €

L'association Confluences organise annuellement diverses rencontres littéraires dont un festival « Lettres d'automne » sur deux semaines en novembre et des animations littéraires dans les collèges dans le cadre d'une opération baptisée « Plaisir de Lire en collèges ».

La 25^{ème} édition du festival «Lettres d'automne » aura lieu durant la deuxième quinzaine du mois de novembre en divers lieux du département. Plusieurs manifestations s'adressant à tous les publics y compris les scolaires seront organisées autour d'un écrivain de langue francophone.

Je vous propose de **reconduire** une aide de **30 000 €** pour le **festival littéraire Lettres d'Automne** et **10 000 €** pour l'opération **Plaisir de Lire en collèges**.

● l'association REEL

10 000 €

Les trois grands domaines d'activités de l'association REEL sont :

- l'organisation d'un **salon du livre jeunesse** en mai à Montauban ;
- les **venues d'auteurs et d'illustrateurs** invités dans les écoles et collèges ;
- des **actions d'animations et de formation** menées toute l'année dans le cadre des projets éducatifs avec les établissements scolaires, les médiathèques, les centres de loisirs, les communautés de communes, les Pays Midi-Quercy et Pays Montalbanais, ateliers d'écriture hebdomadaires à la maison d'arrêt de Montauban.

Je vous propose de **reconduire** à l'association REEL, une aide de **4 000 €** pour l'organisation du salon du livre jeunesse et de **6 000 €** pour les venues d'auteurs / illustrateurs en mai 2015.

VI – ACTIONS JEUNE PUBLIC

1. Action culturelle en milieu scolaire

Je vous propose d'allouer un budget de **6 000 €** pour mener des actions d'éducation artistique en milieu scolaire.

Comme chaque année, la Commission Éducation, Sport et Culture sera saisie, pour avis, sur les dossiers présentés à la Commission Permanente dans le cadre de cette politique qui concernera principalement :

- la classe de jeunes inadaptés sociaux de la maison d'arrêt de Montauban,
- les manifestations d'information sur l'orientation visant à développer une réflexion sur les métiers et une éducation des choix en fonction des centres d'intérêt et des aptitudes des élèves,
- l'édition de la brochure trimestrielle « poètes à l'école » diffusée aux établissements scolaires.

2. Transports d'élèves

Une enveloppe de **29 000 €** est consacrée à la prise en charge des transports des élèves (écoles et collèges) pour leur acheminement vers les manifestations culturelles départementales suivantes :

Actions culturelles	Prise en charge		Public bénéficiaire
	Modalités	Nbre de prises en charge / an	
Abbaye de Belleperche	180 € pour un trajet inférieur à 100Km aller-retour / ou 230 €	1 par établissement & par manifestation	Ecoles & collèges
Espace des Augustins			
Archives départementales		1 par établissement	
Musée Ingres			
Moissac			
Musée Calbet - Grisolles			
CPIE - Caylus			
La Cuisine - Nègrepelisse			
Association Fermat Lomagne - Beaumont			
Le Local - Montricoux			Collèges
Festival Lettres d'Automne			
Manifestations, animations, évènements culturels ponctuels jeune public (rencontres chorales, trinôme académique, actions d'information sur l'orientation...)			
« Big Bang des Arts » ADDA	50% du coût des transports		Ecoles & collèges
« Science en fête » Novalia	75% du coût des transports dans la limite de 180€ ou 230 € (selon Km)		Collèges & lycées
« Rencontres Emploi Formation Insertion »			

Chaque établissement est donc susceptible de bénéficier d'une quinzaine de prises en charge par an.

Le Conseil Général accorde une participation sur le coût des transports selon les modalités suivantes :

- Prise en charge d'un forfait de 180 € (trajet inférieur à 100 km aller-retour) ou 230 €, dans la limite d'un déplacement annuel par établissement et par animation.

Pour les 3 cas suivants, le mode de prise en charge est différent :

- le festival « Big Bang des arts » : 50 % des transports vers les lieux de spectacle vivant ;

- « Science en fête » à Novalia et « rencontres emploi-formation-insertion » : 75 % des transports dans la limite des forfaits susvisés.

Ces dépenses de transport sont prises en charge par le biais d'une participation versée aux établissements scolaires, au vu des factures acquittées.

3. Prix divers et récompenses :

attribués lors de différents concours

5 000 €

VII – POLITIQUES TERRITORIALISEES

1. Fonds d'Intervention Culturel

Je vous propose d'adopter une enveloppe de **100 000 €** pour satisfaire en 2015 les demandes d'aides relatives à l'organisation de manifestations à caractère culturel, touristique ou de promotion du département, qui seront attribuées par la Commission Permanente après avis de la commission ad hoc.

- **Schémas de développement culturel des Pays**

Le Pays Midi-Quercy et le Pays Montalbanais ont bénéficié du dispositif régional des **projets culturels de territoire** et ont signé une convention territoriale de développement culturel avec la Région et le Département.

Pour le Pays Midi-Quercy, cette convention est arrivée à échéance en 2014, la région ayant annoncé qu'elle mettait fin à ce dispositif d'aide.

Pour le Pays Montalbanais, cette convention court jusqu'en 2015 avec les participations respectives, et à parité, de la Région et du Département égales à **70 000 euros** ainsi répartis : 30 000 € la première année de conventionnement et 20 000 € sur les deux suivantes.

La Commission Permanente approuve par délégation, les programmes opérationnels annuels et la répartition des subventions aux porteurs de projet.

Le rythme de réalisation de ces programmes dépasse l'exécution en année civile et le paiement des soldes des subventions se faisant après leur réalisation et

présentation d'un bilan financier, le calendrier des crédits de paiement est prévu sur 2 ans.

Je vous propose :

d'allouer pour la programmation 2015 du Pays Montalbanais, une enveloppe d'intervention de **20 000 €** avec le calendrier de crédits de paiement suivant : 10 000 € en 2015 et 10 000 € en 2016 ;

- de ratifier un crédit de paiement de 20 000 € à l'article 674562 sous fonction 311, se rapportant pour 10 000 € à l'autorisation d'engagement antérieure et pour 10 000€ à l'autorisation d'engagement 2015.

3. Commune de Nègrepelisse : Centre d'art et de design « la Cuisine »

Depuis 2006, dans le cadre de la convention territoriale du Pays Midi-Quercy, La cuisine, centre d'art et de design appliqué à l'alimentation, développe son projet artistique et culturel avec l'aide de ses partenaires institutionnels : Ministère de la Culture, Région Midi-Pyrénées et Conseil Général.

L'inauguration du nouveau bâtiment a eu lieu le 16 juin 2014.

Il est prévu, pour la période 2015-2017, un **conventionnement** proposé par la DRAC suivant le cahier des charges propre aux centres d'art dont les dispositions essentielles seraient les suivantes :

- la Commune s'engage à mettre en œuvre le projet artistique et culturel du centre d'art pour 2015-2017, qui est annexé à la convention,
- les objectifs du centre d'art sont conformes aux exigences du cahier des charges des centres d'art,
- la convention est prévue pour 3 ans à compter de sa signature,
- les partenaires s'engagent financièrement sur la période de 3 ans en renvoyant à des conventions bilatérales la fixation du montant de la subvention annuelle. Les budgets prévisionnels de 2015 à 2017 sont établis avec les aides publiques suivantes :
 - État = 62 070€,
 - Région = 37 000€,
 - **Département = 42 000€ (idem en 2014),**
 - Europe = 15 500€ en 2016 & 2017,
- la Commune met le château à la disposition du centre d'art selon des modalités fixées au règlement intérieur annexé à la convention,

- une évaluation de l'activité du centre d'art est prévue annuellement. Les résultats de ces évaluations établies par la direction du centre d'art sont communiquées au **comité de suivi composé des représentants des différents partenaires**.

Je vous propose de prévoir une aide de **42 000 €** à la commune de Nègrepelisse pour le fonctionnement et les activités de son centre d'art La Cuisine, de ratifier un crédit correspondant à l'article 6573473 sous fonction 311 du budget départemental et de donner délégation à la commission permanente pour l'approbation de cette convention.

4. Service départemental de matériel scénique

Ce service départemental propose ses activités de prêt de matériel de scène aux communes et associations socioculturelles du département, organisatrices de manifestations socioculturelles et qui bénéficient, ainsi, de prestations de qualité avec des tarifs préférentiels.

Le renouvellement d'une partie du matériel lumière évalué à 5 000€ et du parc son estimé à 31 500€ s'avère aujourd'hui nécessaire, le matériel actuel étant obsolète (en service depuis 1999) et sujet à des pannes de plus en plus fréquentes.

Je vous propose donc de ratifier un crédit de **36 500 €** en investissement et d'approuver les tarifs joints en annexe pour un montant de recettes estimé à **25 000 €**.

Ces tarifs prévoient la gratuité des interventions du Service départemental de matériel scénique :

- pour le centre départemental du téléthon ;
- et pour les interventions de l'ADDA 82 telles que planifiées annuellement.

VIII – ADDA 82

Créée en 1974, cette association départementale est un **partenaire incontournable du développement territorial et culturel du Tarn-et-Garonne**. Dans le cadre de ses missions, elle met en place des actions de sensibilisation, programme des spectacles décentralisés, distribue conseils et aides aux porteurs de projets culturels, aide à la structuration de l'enseignement artistique, contribuant ainsi à l'aménagement du territoire et à la promotion de la vie culturelle départementale.

En 2015, l'ADDA poursuivra la mise en oeuvre des missions suivantes :

- **développement des pratiques musicales actuelles des amateurs** : 25ème édition du Tarn & Garock (les concerts de ce tremplin ont lieu en février et avril à Saint Antonin Noble Val, Lauzerte et la finale Moissac).

• **actions de diffusion et sensibilisation du jeune public au spectacle vivant** : la rencontre départementale des arts dédiée à l'enfance et à la jeunesse « Le Big Bang des arts » aura lieu en mars/avril 2015 ; l'ADDA développe une **programmation jeune public et résidences d'artistes à l'espace des Augustins** avec un budget de 30 000 euros affecté à cette mission.

- **diffusion départementale et patrimoine** : action culturelle en milieu rural et opération des châteaux chantants qui a été revue dans sa mise en oeuvre avec une plus grande implication financière et logistique des communes ou communautés de communes bénéficiaires de ses interventions. La participation de notre collectivité à cette opération sera examinée comme chaque année dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel.

- **centre de ressources départemental** : aides aux projets, conseil, expertise, développement d'une banque interactive de données communes à l'ensemble des acteurs du département intégrant le répertoire des acteurs culturels, édition du guide de l'été culturel et de l'agenda culturel « Sortir en Tarn-et-Garonne ».

- **mise en oeuvre du nouveau Schéma Départemental des Enseignements Artistiques adoptée en DM2** : structuration des écoles de musique, volet formation avec l'opération danse à l'école et en musique (ateliers), mise en place du brevet musical départemental, stages, pratique collective et diffusion des ensembles des écoles de musique sur le département, parcours en danse.

Pour ce faire, je vous propose de **reconduire** une aide de **235 500 €** à l'ADDA 82 pour la réalisation des missions susvisées. S'agissant de la subvention de fonctionnement propre à cet organisme départemental, elle figure dans le « livre bleu ».

IX – ESPACE DES AUGUSTINS

Près de 10 000 personnes ont fréquenté l'Espace des Augustins en 2014, pour soixante six événements organisés (3 expositions, 12 concerts, 12 spectacles et animations jeune public, 17 spectacles de théâtre, 22 projections et conférences).

Je vous propose de ratifier un crédit global de fonctionnement de **48 750 €** composé essentiellement du budget artistique (cachets artistes, catering, redevances, billetterie).

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'amendement présenté par la 3ème commission,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication du bilan de la politique culturelle départementale conduite en 2014 ;
- Approuve les actions telles que présentées et détaillées et adopte les crédits suivants pour 2015 :

Conservation du patrimoine

- Diffère à la DM1, lorsque la programmation État sera connue, l'examen du programme départemental de travaux sur les monuments historiques ;
- Adopte pour les projets de restauration du patrimoine rural traditionnel (pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau ou à vent) une autorisation de programme de 9 864 € au titre des aides aux particuliers avec les crédits de paiement correspondants en 2015 ;
- Donne délégation à la Commission Permanente pour valider la convention d'objectifs avec le Département et la Région, pour trois années (2015-2018) concernant la démarche d'inventaire engagée par le Pays Midi-Quercy sur son patrimoine bâti ;
- Précise que des fiches par monument et dépliants thématiques à la découverte des circuits qui constitueront le début d'une collection appelée « en quête de patrimoine » sont en cours de publication ;

Construction et aménagement de bibliothèques..... 69 060 €
avec les crédits de paiement correspondants en 2016

Enseignement musical

- Aides aux écoles de musiques 76 000 €
selon les critères définis par le schéma départemental des enseignements et de l'éducation artistiques

Spectacle vivant

- Aide à la création et diffusion musicales 74 800 €

dont :

. *Orchestre Baroque de Montauban « Les Passions »* 21 000 €

. *Ensemble Organum de Moissac* 21 000 €

. *Association le Rio Grande à Montauban* 12 000 €

. *Association pour la défense et l'illustration de l'abbatiale de Moissac (A.D.I.A.M.)* 6 500 €

. *Commune de Moissac* 12 900 €

. *Orchestre de la cité d'Ingres* 3 000 €

Aide à la création et diffusion théâtrales..... 177 000 €

. *Le Local – Espace Jean Durozier (Montauban)* 32 200 €

dont :

- 12 200 € pour le fonctionnement de la structure
- 20 000 € d'aide à la diffusion

. *Le Théâtrophone* 5 000 €

. *Compagnie de l'Embellie (Montauban)* 7 050 €

dont :

- 5 000 € pour le fonctionnement de la structure ;
- 1 000 € d'aide à la création
- 1 050 € d'aide à la diffusion

. *Quercy Production (Cayriech)* 12 750 €

dont :

- 3 000 € pour le fonctionnement de la structure ;
- 6 750 € d'aide à la création ;
- 3 000 € d'aide à la diffusion

. *Association Symphorèse (Cazes Mondenard)* 6 500 €

. Association Festivalence (Valence d'Agen)	42 500 €
. Arène Théâtre (Coutures)	20 000 €
dont :	
• 5 000 € pour le fonctionnement de la structure ;	
• 11 000 € d'aide à la création ;	
• 4 000 € d'aide à la diffusion	
. Association Nansouk (Miramont de Quercy).....	5 000 €
. Association Noël en Cirque	50 000 €
. Compagnie Nanabsolue - Sophie Carlin.....	4 000 €

Occitan

- Adopte une dotation globale de 71 500 € ainsi répartie :

Opérations « al canton »..... 15 000 €

. Sensibilisation à la langue occitane 56 500 €

dont :

- . 52 000 € pour le fonctionnement et le recrutement d'intervenants agréés en langue occitane
- . 3 100 € pour l'achat de documentation et matériel pédagogique
- . 1 400 € pour la formation continue des intervenants extérieurs

Actions en faveur de la lecture

- Adopte une dotation globale de 50 000 € ainsi répartie :

. Association Confluences 40 000 €

dont :

- 30 000 € pour le Festival « Lettres d'Automne »
- 10 000 € pour l'opération « Plaisir de Lire en collèges »

. Association REEL 10 000 €

dont :

- 4 000 € pour l'organisation du salon du livre jeunesse
- 6 000 € pour les venues d'auteurs /illustrateurs en mai 2015

Actions jeune public

- Adopte une dotation globale de 40 000 € ainsi répartie :

. <i>Action culturelle en milieu scolaire</i>	6 000 €
actions d'éducation artistique en milieu scolaire	
. <i>Transports d'élèves</i>	29 000 €
. <i>Prix divers et récompenses</i>	5 000 €

Politiques territorialisées

. <i>Fonds d'intervention culturel</i>	100 000 €
. <i>Schémas de développement culturel des Pays</i>	20 000 €
. programmation 2015 du Pays montalbanais	

- Donne délégation à la Commission Permanente pour l'approbation des programmes opérationnels annuels et la répartition des subventions directement aux porteurs de projets ;

. Commune de Nègrepelisse : centre d'art et de design « la Cuisine »	42 000 €
aide accordée pour le fonctionnement et les activités du centre d'art	

. <i>Service départemental de matériel scénique</i> renouvellement du parc lumière :	
. recettes	25 000 €
. dépenses.....	36 500 €
avec ratification des crédits correspondants en 2015	

- Reconduit les tarifs en vigueur tels que joints en annexe ;

ADDA 82

- Accorde une subvention de 235 500 € à l'ADDA 82 pour la réalisation des missions suivantes telles que détaillées dans le rapport susvisé :
 - développement des pratiques musicales actuelles des amateurs,
 - actions de diffusion et sensibilisation du jeune public au spectacle vivant,
 - diffusion départementale et patrimoine,
 - centre de ressources départemental,
 - mise en œuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques ;

Espace des Augustins

Fréquentation de près de 10 000 personnes en 2014

- Ratifie un crédit de fonctionnement de 48 750 € essentiellement pour le budget artistique ;
- Ratifie les crédits suivants :

Investissement :

- Restauration et entretien des monuments historiques
articles 204 141 et 204142 – sous fonction 312 :141 456 €
au titre des A.P. Antérieures

- **Patrimoine architectural et culturel :**

Subventions aux particuliers :22 933 €
article 20422 – sous fonction 312,
au titre des autorisations de programme antérieures

Fonctionnement :

- Écoles de musique :
article 657342 – sous fonction 311 :50 000 €
article 65743 – sous fonction 311 :26 000 €
- Animations à caractère départemental :
article 65744 – sous fonction 311 :373 900 €
- théâtre :181 000 €
(CP 2016 : 4 000 €)
- Musique : 76 400 €
- Occitan : 56 500 €
- Lecture : 50 000 €
- Action culturelle en milieu scolaire : 6 000 €
- Prix divers :
article 6713 – sous fonction 3115 000 €
- Participation aux frais de transport :
articles 656813 – sous fonction 21 et 22129 000 €
- ADDA 82 :
Missions (*article 67456 – sous fonction 311*)235 500 €

- Fonds d'Intervention Culturel :.....123 590 €
article 67451 – sous fonction 311
dont 80 000 euros au titre de 2015 et 43 590 € au titre des enveloppes antérieures
- Schémas de développement culturel des Pays :.....20 000 €
article 674562 sous fonction 311
Pays Montalbanais :
10 000 € au titre de l'enveloppe 2014
10 000 € au titre de 2015
- Commune de Nègrepelisse (centre d'art La Cuisine) :.....42 000 €
article 6573473 - sous fonction 311 sous réserve d'approbation de la convention
- Syndicat mixte du Pays Midi-Quercy (Inventaire) :.....60 000 €
article 6573474 - sous fonction 311 sous réserve d'approbation de la convention
- Approuve, selon les dispositions présentées, le principe :
 - d'une convention triennale avec la DRAC, la Région Midi-Pyrénées et la commune de Nègrepelisse relative au centre d'art « la cuisine », étant précisé qu'une convention annuelle entre la Commune de Nègrepelisse et le Département fixe l'engagement financier de chacune des parties, celui du département s'élevant à 42 000€ par an ;
 - d'une convention triennale avec la Région Midi-Pyrénées et le pays Midi-Quercy pour la poursuite de l'inventaire du patrimoine bâti, étant précisé qu'une convention annuelle fixe l'engagement financier de chacune des parties, celui du Département s'élevant à 60 000 € par an ;
- Donne délégation à la Commission Permanente pour valider les conventions précitées relatives au centre d'art « la cuisine » et à l'inventaire du patrimoine bâti ;
- Adopte les tarifs 2015 du service départemental de matériel scénique tel que figurant en annexe.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET

